

## **Guide de saisie de votre participation au Prix Non au harcèlement Année scolaire 2026-2027**

En référence à la circulaire du 2-10-2026 (NOR : MENE2624746C) et au règlement disponible sur Eduscol <https://eduscol.education.gouv.fr/5019/prix-non-au-harcelement>, la participation au prix Non au harcèlement s'effectue exclusivement sur la plateforme « démarche numérique ».

**DÉPÔT DES PRODUCTIONS AU PLUS TARD LE 29 JANVIER 2027 À 23h59**  
**1 production (vidéo ou affiche) par école ou établissement.**

### **Calendrier**

- **29 janvier 2026 à 23h59** : date limite d'envoi des créations dans les académies.
- **du 1 février au 5 mars 2027**: sélection par les jurys académiques, envoi des procès-verbaux et des productions lauréates au ministère, début des remises des prix académiques, qui peuvent avoir lieu jusqu'à la fin du mois de juin 2026.
- **5 mars 2027** : date limite des remontées des lauréats académiques au national.
- **du 8 mars au 2 avril 2027** : sélection par le jury national.
- **du 30 mars au 2 avril 2027** : vote pour les prix des écoliers et des élèves ambassadeurs
- **entre le 10 et le 21 mai 2027** : cérémonie de remise nationale des prix.

Ce guide va vous permettre de préparer tous les éléments nécessaires à la saisie de votre participation au prix NAH sur la plateforme [demarche.numerique.gouv.fr](https://demarche.numerique.gouv.fr)

Il reprend l'ensemble des champs possibles dont certains ne vous seront pas utiles.

## Pour vous connecter à démarches simplifiées :

### Votre première connexion<sup>1</sup>

Vous cliquerez sur le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/dossier-d-inscription-au-prix-non-au-harcèlement-2027>

ou rechercher la démarche sur la page d'accueil de [demarche.numerique.gouv.fr](https://demarche.numerique.gouv.fr).

**PRIVILEGIER** un compte professionnel pour vous connecter par ce portail : [https://demarche.numerique.gouv.fr/pro\\_connect](https://demarche.numerique.gouv.fr/pro_connect)

**ATTENTION : c'est l'adresse email déclarée à l'inscription qui recevra tous les messages de la plateforme.**

Vous recevrez sur la boîte email un message pour valider votre inscription

Vous pouvez commencer à saisir votre participation au prix Non au harcèlement.

## Dossier d'inscription au Prix "Non au harcèlement" 2027

⌚ Temps de remplissage estimé : 21 min (variable selon les options choisies)

📅 Date limite : 29 janvier 2027 à 23 h 59 (heure de Paris).

[Commencer un dossier](#)

Quel est l'objet de la démarche ?

À qui s'adresse la démarche ?

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

<sup>1</sup> Vous pourrez vous aider du tutoriel : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

## Identité du demandeur

Le demandeur sera la personne qui saisira le dossier et sera alors l'**unique correspondant** au travers de la plateforme démarches simplifiées avec les responsables harcèlement du département et/ou de l'académie.

|          |                      |
|----------|----------------------|
| Email    | <input type="text"/> |
| Civilité | <input type="text"/> |
| Nom      | <input type="text"/> |
| Prénom   | <input type="text"/> |

Vous n'aurez qu'à saisir le champ civilité si vous vous êtes connecté avec ProConnect

**Votre identité**  

Votre nom et votre prénom ont été transmis par ProConnect et ne peuvent pas être modifiés.

Civilité ★  
☐ Madame ☒ Monsieur

## Formulaire

La démarche débute alors en vous rappelant son objet et les textes de référence.

### Transmettre votre participation au prix Non au harcèlement 2027

Pour participer au prix Non au harcèlement, vous devez déposer la production de vos élèves via ce portail « Démarches simplifiées ».

Date limite d'envoi des productions : **vendredi 29 janvier 2027 à 23h59 (heure de Paris)**

NOR : MENE2528964C - Circulaire du 2-10-2026

le règlement du prix Non au harcèlement est disponible sur:

<https://eduscol.education.gouv.fr/5019/prix-non-au-harcelement>

**Pour toute question (règlement du concours, conception des affiches et vidéos, résultats, etc.), merci de contacter directement votre académie à l'adresse mail dédiée, consultable ici <https://eduscol.education.fr/document/4336/download> .**

## 1. Identité de l'école ou de l'établissement

### Votre département

pour les écoles et établissements de l'étranger (AEFE) saisir 99-Etranger

### Votre académie

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- |                                           |                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aix-Marseille    | <input type="checkbox"/> Montpellier         |
| <input type="checkbox"/> Besançon         | <input type="checkbox"/> Nancy-Metz          |
| <input type="checkbox"/> Clermont-Ferrand | <input type="checkbox"/> Nantes              |
| <input type="checkbox"/> Créteil          | <input type="checkbox"/> Nice                |
| <input type="checkbox"/> Grenoble         | <input type="checkbox"/> Normandie           |
| <input type="checkbox"/> Amiens           | <input type="checkbox"/> Orléans-Tours       |
| <input type="checkbox"/> Bordeaux         | <input type="checkbox"/> Paris               |
| <input type="checkbox"/> Corse            | <input type="checkbox"/> Poitiers            |
| <input type="checkbox"/> Dijon            | <input type="checkbox"/> Reims               |
| <input type="checkbox"/> Guadeloupe       | <input type="checkbox"/> Rennes              |
| <input type="checkbox"/> Guyane           | <input type="checkbox"/> Strasbourg          |
| <input type="checkbox"/> La Réunion       | <input type="checkbox"/> Toulouse            |
| <input type="checkbox"/> Lille            | <input type="checkbox"/> Versailles          |
| <input type="checkbox"/> Limoges          | <input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie  |
| <input type="checkbox"/> Lyon             | <input type="checkbox"/> Polynésie française |
| <input type="checkbox"/> Martinique       | <input type="checkbox"/> Wallis-et-Futuna    |
| <input type="checkbox"/> Mayotte          |                                              |

### rechercher votre école ou établissement par l'UAI (ou le nom ou la commune)

Vérifiez bien que votre choix correspond à votre école ou établissement

Si vous appartenez à l'AEFE il vous sera alors demandé :

#### Nom de l'école ou de l'établissement (AEFE)

#### adresse de l'école ou de l'établissement (AEFE)

#### commune ou ville de l'école ou de l'établissement (AEFE)

[suite...](#)

Pays de l'école ou de l'établissement (AEFE)

Le numéro UAI ( XXXXXXXX X) de l'école ou de l'établissement (AEFE)

Le projet peut avoir été réalisé par une structure périscolaire, un conseil de jeunes citoyens...  
Si tel est le cas, après avoir identifié l'école ou l'établissement partenaire, l'identification de la structure est à réaliser

**Le projet est-il porté par une structure partenaire de l'école ou de l'établissement**

Le prix mobilise l'ensemble de la communauté éducative. Les écoles élémentaires et établissements publics peuvent être associés à :

- des accueils de loisirs associés;
- des structures d'animation avec ou sans hébergement ;
- les conseils des enfants ou des jeunes mis en place par les collectivités;
- les unités d'enseignement en milieu hospitalier et/ou autres structures équivalentes ;
- les lycées agricoles.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Nom de la structure

Adresse de la structure

Commune de la structure

## 2. Choix des catégories

**Support**

Ce prix invite des groupes d'élèves à réaliser collectivement un support de prévention du harcèlement entre élèves en milieu scolaire : une affiche ou une vidéo.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Affiche

☐ Vidéo

### Catégorie

Les participants concourent dans le niveau concerné :

- école élémentaire ;
- collège ;
- lycée ;
- inter-degré pour les projets impliquant à la fois des élèves du premier et du second degrés (il peut s'agir, par exemple, de projets menés dans le cadre de la liaison école-collège ou par des élèves ambassadeurs avec les écoles situées à proximité).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ école
- ☐ collège
- ☐ lycée
- ☐ inter-degré

Si vous participez à la catégorie inter-degré, vous devrez désigner vos partenaires

### Pour la catégorie inter-degré

UAI de l'école ou établissement partenaire

Dénomination de l'école ou établissement partenaire

UAI de l'école ou établissement partenaire

Vous pourrez en ajouter en cliquant sur

[+ Ajouter un élément pour « Pour la catégorie inter-degré »](#)

Vous pourrez faire participer votre projet aux prix spéciaux pour lesquels votre projet peut correspondre

### Le projet peut participer également à un ou des prix spéciaux

Les participants peuvent également concourir à un ou plusieurs prix spéciaux, en fonction des thématiques que leur projet aborde :

- prévention du cyberharcèlement <https://eduscol.education.fr/media/60984/download>;
- prévention du harcèlement sexiste et sexuel (dont le harcèlement à caractère LGBTphobe) <https://eduscol.education.fr/media/60981/download>;
- inclusion (pour la prévention du harcèlement à l'encontre des élèves à besoins éducatifs particuliers) <https://eduscol.education.fr/media/60985/download?attachment>.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Prévention du cyberharcèlement
- ☐ Prévention du harcèlement sexiste et sexuel
- ☐ Inclusion

### 3. Dépôt de la production

Pour une affiche vous téléchargerez votre fichier sur la plateforme démarche simplifiée.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Télécharger votre affiche

Veuillez respecter le nommage de votre fichier suivant les consignes inscrites au règlement du prix: exemple pour une école: UAI\_Ecole\_NOM\_ville\_département

Pour une vidéo vous téléchargerez votre fichier sur la plateforme PodEduc.

**Lien PodEduc de la vidéo** (<https://portail.apps.education.fr/>)

Vous aurez téléchargé au préalable sur votre espace PodEduc votre vidéo.  
<https://podeduc.apps.education.fr/> sur le portail apps.education.fr

### 4. Description du projet

**Titre du projet**

**Description du projet et de sa réalisation**

**Il n'y a pas de nombre de caractères maximum. Il est important de mettre en valeur votre projet pour permettre aux jurys d'apprécier le travail des élèves. En cas d'égalité lors du vote des jurys, cette partie peut être déterminante.**

**Nombre d'élèves concernés par la réalisation du projet**

Vous conserverez une liste des élèves qui pourraient vous être demandée lors des différentes phases du concours.

**Nombre d'encadrants**

Vous conserverez une liste des encadrants qui pourraient vous être demandée lors des différentes phases du concours.

**Classe(s) ou groupe(s) supplémentaire ayant réalisé le projet**

Classe, ambassadeur NAh, club cinéma, CVL...

**Partenariat pour la réalisation**

**La production a-t-elle réalisée avec l'aide d'une intelligence artificielle ?**

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

**Description de l'utilisation de l'intelligence artificielle**

Extrait: du règlement:

Si une Intelligence Artificielle a été utilisée, il doit en être fait mention sur l'affiche ou la vidéo : « fait avec l'assistance d'une intelligence artificielle » et lors du dépôt sur la plateforme Démarches numériques. Cette déclaration dans le dossier d'inscription précise les éléments concernés (texte, image, son, scénario, montage, etc.), les outils utilisés et leur rôle dans le processus de création. L'absence de déclaration, une déclaration incomplète ou inexacte peut entraîner le retrait de la production de la sélection, à l'appréciation du jury. L'IA doit être utilisée comme un simple outil technique auxiliaire mis au service de la propre créativité des auteurs. Elle ne doit pas être utilisée pour générer une production sans autre intervention des élèves. Les contenus générés ou modifiés par l'IA doivent faire l'objet d'une vérification humaine, notamment au regard de leur exactitude, de leur caractère non discriminatoire et du respect des droits d'auteur et d'utilisation. Les candidats sont également invités à en faire un usage raisonné, limité aux besoins nécessaires à leur projet, notamment au regard de son impact environnemental.

## Droits musicaux

**Explication**

Les candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteurs et les droits de la propriété intellectuelle pour l'ensemble des éléments utilisés dans les productions. Seules les musiques libres de droits peuvent être utilisées dans le cadre du prix « Non au harcèlement ». Il s'agit exclusivement de musiques appartenant au domaine public ou diffusées sous licence ouverte autorisant leur copie, leur diffusion et leur modification à des fins non commerciales.

**les musiques sont la création des auteurs du projet?**

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

**Morceau de musique et/ou de son  
lien pour y accéder**

Il peut être ajouter autant de morceaux de musique que nécessaire

## 5. Actions de prévention à venir

Les actions de prévention sont à préciser aux jurys pour identifier les suites du projet au sein de l'école ou de l'établissement.

Le nombre d'actions de prévention n'est pas limité.

### Listes des actions de prévention

#### Description de l'action

Exemple : Atelier de sensibilisation au harcèlement avec la maison des adolescents

#### Budget pour cette action

Vous pouvez créer de nouvelles actions en cliquant sur

[⊕ Ajouter un élément pour « Listes des actions de prévention »](#)

## UNIQUEMENT POUR LES ECOLE

### Ordre auquel doit être adressé le chèque de la MAE si votre projet est primé

UNIQUEMENT POUR LES ÉCOLES OU L'AEFE

## 6.Engagement de la direction de l'école ou de l'établissement

### IMPORTANT

L'acceptation des conditions du règlement du prix par la direction est OBLIGATOIRE pour valider le dossier de participation.

#### Civilité

☐ Mme ☐ M.

#### Nom du directeur ou chef d'établissement

#### Adresse électronique du directeur ou chef d'établissement

#### ☐ Acceptation et signature du règlement par la direction

La direction de l'école ou de l'établissement s'engage à avoir lu le règlement du prix et en avoir accepté toutes les conditions notamment les suivantes :

- la participation au prix « Non au harcèlement » vaut cession, à titre gratuit, au profit du ministère de l'éducation nationale, de tous les droits de propriété intellectuelle des candidats ou de leurs ayants droits sur les œuvres et supports réalisés dans le cadre du concours;
- la direction veille à informer l'ensemble des partenaires ayant contribué à la conception ou à la production des œuvres de cette cession de droits, afin d'en garantir le respect et la bonne application;
- les productions doivent respecter la législation sur les droits d'auteur et les droits de la propriété intellectuelle pour l'ensemble des éléments utilisés;
- seules les musiques libres de droits peuvent être utilisées dans le cadre du prix « Non au harcèlement ». Il s'agit exclusivement de musiques appartenant au domaine public ou diffusées sous licence ouverte autorisant leur copie, leur diffusion et leur modification à des fins non commerciales. Toutes les références des extraits musicaux utilisés doivent impérativement être mentionnées au générique ou à la fin de la vidéo ;
- la direction atteste que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, elles ont fait remplir par les personnes concernées le formulaire d'autorisation de droit à l'image téléchargeable sur le site Éduscol et le conserveront pendant dix ans pour chaque élève et adulte participant au projet, dans un espace sécurisé de l'établissement ;
- en cas de sélection pour la phase nationale , ces formulaires devront être transmis par voie numérique aux responsables académiques de la lutte contre le harcèlement.

**Votre dossier est terminé. Vérifiez le une dernière fois et cliquer sur déposer.**



Pour tous les participants qui ne sont pas dans le programme Phare, il vous est demandé de communiquer votre plan de prévention et de traitement des situations de harcèlement pour pouvoir concourir.

## 7. Ecoles, établissements hors dispositif Phare

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposer le plan de prévention et de traitement des situations de harcèlement de votre établissement

Les participants non-inscrits dans le programme Phare seront tenus de joindre leur plan de prévention et de traitement des situations de harcèlement.

Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Après vous être assuré que tout a été saisi et déposé, vous pourrez déposer votre participation en cliquant sur

**Déposer le dossier**

 **Conseil : n'attendez pas les derniers jours pour déposer votre dossier**

Lorsque vous déposerez votre dossier, vous recevrez un accusé de réception pour votre dossier. Ce courriel vous confirmera que le dossier est en instruction dans l'attente des jurys de la phase académique.

Après le jury département et/ou académique, vous recevrez :

- **Un accusé d'acceptation.**

Votre école ou établissement est sélectionné pour la phase nationale.

ATTENTION : cette acceptation vaut sous réserve de la transmission d'une copie numérique des formulaires de droits à l'image en utilisant la démarche indiquée dans le courriel :

**ATTENTION :**

**ne procédez à cette démarche qu'à partir du mois de mars 2027**

**si vous êtes lauréat académique !**

**Vous n'aurez que 48 heures pour réaliser cette opération.**

Vous pourrez aussi obtenir la mention coup de cœur académique. Ce courriel vous l'indiquera également.

## **Ou**

- **Un accusé de rejet ou de classement sans suite.**

Votre école ou établissement n'est pas sélectionné pour la phase académique ou nationale.

Cependant vous pourriez obtenir le prix de cœur de votre académie. Ce courrier en fera mention et un courriel des référents académiques vous le confirmera.

Dans tous les cas, il sera mis à votre disposition un kit de communication sur la plateforme Phare vous permettant d'informer toute votre communauté éducative et de valoriser le travail de vos élèves.

**Merci pour votre participation au prix Non au Harcèlement.**

**Le projet ou les projets que vous avez menés ont participé à faire prendre conscience à votre communauté qu'il est important de se mobiliser tous ensemble pour dire « Non au harcèlement ».**